

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du six décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN

Absents ayant donné pouvoir :

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	Mme Linda PAYET
Mme Stéphanie BELLANGER,	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

29. Subvention à l'école DIWAN de Saint-Herblain***Monsieur GUILLON rapporte :***

Dans la mesure où il n'existe pas d'enseignement de la langue bretonne dans les écoles de la ville, et afin de rendre cet enseignement possible aux familles orvaltaises qui le souhaitent, la Ville est dans l'obligation de subventionner les

écoles DIWAN sous contrat avec l'Etat, accueillant les élèves orvaltais, conformément à la LOI n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Des enfants orvaltais sont scolarisés à l'école DIWAN de St Herblain. Deux enseignants y ont été affectés par l'Education Nationale pour permettre la contractualisation de cette école depuis la rentrée 2021.

Cette année, onze enfants y sont scolarisés : six en maternelle et cinq en élémentaire. »

La Ville d'Orvault attribue une subvention unitaire par élève orvaltais, différenciée par cycle selon le mode de calcul d'un coût élève applicable à un élève orvaltais scolarisé à l'école privée Saint-Joseph sous contrat d'association avec l'Etat :

- Pour un élève de maternelle : 1 632 euros
- Pour un élève d'élémentaire : 323 euros

Cette participation à la scolarité en langue bretonne des enfants orvaltais sera versée en février 2022 pour l'année scolaire 2021-2022 sur la base des effectifs transmis par l'école.

Cette subvention est imputée sur le compte 213 6558

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix POUR et 10 voix CONTRE des groupes Aimer Orvault et Orvault au centre :

- **ADOpte** le montant de subvention à l'école DIWAN de Saint-Herblain tel que présenté dans la délibération ci-dessus.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 14 DEC. 2021
Et par publication le : 14 DEC. 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 14 décembre 2021
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE